Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 29 (1900)

Heft: 9

Rubrik: Arrêté relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française (31 juillet 1900)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tration, aucune bibliothèque publique ou privée; paraissant à la fois en français et en allemand, il sera un lien de plus entre les deux grandes fractions du peuple suisse auquel il apprendra à mieux connaître et à mieux aimer sa patrie. D.

ARRÊTÉ

relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française

(31 juillet 1900)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Vu l'article de la loi du 27 février 1880 ;
Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans les examens ou concours dépendant du Ministère de l'Instruction publique, qui emportent des épreuves spéciales d'ortographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé de tolérances indiquées dans la liste annexée au présent arrêté.

La même disposition est applicable au jugement des diverses compositions rédigées en langue française, dans les examens ou concours dépendant du Ministère de l'Instruction publique qui ne comportent pas une épreuve spéciale d'ortographe.

ART. 2. — Dans les établissements d'enseignement public de tout ordre, les usages et prescriptions contraires aux indications énoncées dans la liste annexée au présent arrêté ne seront pas enseignés comme règles.

LISTE ANNEXÉE A L'ARRÊTÉ DU 31 JUILLET 1900

Substantif

Nombre des substantifs. — Témoins. — Placé en tête d'une proposition, ce mot pourra rester invariable ou prendre la marque du pluriel, si le substantif qui le suit est au pluriel. *Ex. :* témoin *ou* témoins les victoires qu'il a remportées. La même liberté sera accordée pour le mot témoin dans la locution prendre à témoin. *Ex. :* je vous prends tous à témoin *ou* à témoins.

Pluriel ou singulier. — Dans toutes les constructions où le sens permet de comprendre le substantif complément aussi bien au singulier qu'au pluriel, on tolèrera l'emploi de l'un ou l'autre nombre. *Ex. :* des habits de femme *ou* de femmes ; — des confitures de groseille *ou* de groseilles ; — des prêtres en bonnet carré *ou* en bonnets carrés ; – ils ont ôté leur chapeau *ou* leurs chapeaux.

Substantifs des deux genres

1. **Aigle.** — L'usage actuel donne à ce substantif le genre masculin. Les auteurs les plus classiques l'ont aussi employé au féminin. On tolèrera le féminin comme le masculin. *Ex.* : un aigle *ou* une aigle.

2. **Amour, orgue.** — L'usage actuel donne à ces deux mots le genre masculin au singulier. Au pluriel, on tolèrera indifféremment le genre masculin ou le genre féminin. *Ex.* : les grandes orgues ; — un des plus beaux orgues.

3. **Délice** et **délices** sont, en réalité, deux mots différents. Le premier est d'un usage rare et un peu recherché. Il est inutile de s'en occuper dans l'enseignement élémentaire et dans les exercices.

4. **Automne, enfant.** — Ces deux mots étant des deux genres, il est inutile de s'en occuper particulièrement. Il en est de même de tous les substantifs qui sont indifféremment des deux genres.

5. **Gens.** — On tolèrera dans toutes les constructions l'accord de l'adjectif au féminin avec ce substantif. *Ex.* : instruits *ou* instruites par l'expérience, les vieilles gens sont soupçonneux *ou* soupçonneuses.

6. **Hymne.** — Il n'y a pas de raison suffisante pour donner à ce mot deux sens différents suivant qu'il est employé au masculin ou au féminin. On tolèrera les deux genres aussi bien pour les chants nationaux que les chants religieux. *Ex.* : un bel hymne *ou* une belle hymne.

7. **Œuvre.** — Si, dans quelques expressions, ce mot est employé au masculin, cet usage est fondé sur une différence de sens bien subtile. On tolèrera l'emploi du mot au féminin dans tous les sens. *Ex.* : une grande œuvre, la grande œuvre.

8. **Orge.** — On tolèrera l'emploi de ce mot au féminin sans exception. *Ex.* : orge carrée, orge mondée, orge perlée

9. **Pâques.** — On tolèrera l'emploi de ce mot au féminin aussi bien pour désigner une date que la fête religieuse. *Ex.* : à Pâques prochain *ou* à Pâques prochaines.

10. **Période.** — Même au sens spécial où on exige actuellement le genre masculin, on tolèrera l'emploi de ce mot au féminin. *Ex.* : arriver à la plus haute période ou au plus haut période.

Pluriel des substantifs

Pluriel des noms propres. — La plus grande obscurité régnant dans les règles et les exceptions enseignées dans les grammaires, on tolèrera dans tous les cas que les noms propres, précédés de l'article pluriel, prennent la marque du pluriel : *les Corneilles* comme *les Gracques ;* — *des Virgiles* exemplaires comme *des Virgiles* (éditions).

Il en sera de même pour les noms propres de personnes désignant les œuvres de ces personnes. *Ex.* : des Meissonniers.

Pluriel des noms empruntés à d'autres langues. — Lorsque ces mots sont tout à fait entrés dans la langue française, on tolèrera que le pluriel soit formé suivant la règle générale. *Ex. :* des exéats *comme* des déficits. (*A suivre.*)

Chronique scolaire

Fribourg. — Le catalogue de l'Ecole normale d'Hauterive nous apprend que cette école a été fréquentée en 1899-1900 par 75 élèves, dont 12 au 1er cours; 15 au 2me; 10 au 3me et 13 au 4me cours.

Le corps enseignant comprend 9 maitres. Les cours sont de 4 années.

— Le compte rendu de l'*Ecole secondaire des jeunes filles de la ville de Fribourg* comprend un rapport du directeur, les noms des élèves, divisés par cours, une chronique de l'année et le programme de l'année prochaine.

Le 1er cours comptait 30 élèves; le 2me 17; le 3me 12 et le 4me 16. La section professionnelle avait 23 élèves.

— L'établissement de Sainte-Ursule comprend 6 cours primaires comptant 84 enfants et 5 cours secondaires de 133 jeunes filles.

Zoug. — Nous avons reçu aussi le catalogue du pensionnat de Menzingen, fréquenté par 305 élèves, dont 115 se destinent à l'enseignement.

Vaud. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de Fritz Payot, libraire-éditeur, à Lausanne.

Fritz Payot fit ses études à l'Ecole normale vaudoise où il obtint, en 1866, son brevet de régent. Doué d'actives facultés intellectuelles, il quitta son canton et se rendit dans un pensionnat important de l'Allemagne où il occupa les fonctions de maitre de français. A son retour, il entra dans la librairie *Imer et Lebet,* qui se transforma plus tard et prit la raison sociale *Imer et Payot,* puis *F. Payot.*

Comme directeur d'une des maisons d'édition les plus importantes de la Suisse romande, il a beaucoup travaillé au développement de l'instruction publique. Pendant de longues années, il a été l'éditeur du journal pédagogique *L'Ecole* dont on ne peut nier l'influence sur le corps enseignant primaire vaudois. Il publie depuis longtemps le *Jeune Citoyen* si utile pour nos écoles complémentaires. Il a multiplié les éditions d'ouvrages scolaires; citons : la *Méthode synthétique de lecture,* les *Premiers pas,* les *Vocabulaires de F.-L. Pasche,* le *Livre de lecture de Gobat et Allemand,* les magnifiques *Manuels-Atlas de Rosier,* le *Deutschestunden,* etc., etc. Plusieurs éditions de luxe sorties de la maison F. Payot peuvent rivaliser avec celles